



la Plagne Tarentaise

*Le journal
du conseil*

05 juillet 2022



Concert Musi'Plagne - le 17 août au plan d'eau de Macot -
La bringue Fanfare electro



Retrouvez les informations de votre commune déléguée selon un code couleur :

**BELLENTRE LA CÔTE D'AIME VALEZAN MACOT LA PLAGNE
LA PLAGNE TARENTAISE**

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux

Le 05 juillet à 19 h 00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc Boch, maire

Etaient présents :

Astier Fabienne, Astier Robert, Beltrami Henri, Benoit Nathalie, Bérard Patricia, Boch Jean-Luc, Broche Richard, Buthod Maryse, Buthod-Ruffier Odile, Charrière Christiane, Courtois Michel, Faggianelli Evelyne, Girod-Gedda Isabelle, Gostoli, Michel, Hanrard Bernard, Miche Xavier, Montmayeur Myriam, Ougier Pierre, Pellicier Guy, Silvestre Jean-Louis, Tresallet Gilles, Valentin Benoit, Véniat Daniel Jean, Vibert Christian, Villien Michelle

Excusés : De Miscault Isabelle (Pouvoir à Faggianelli Evelyne), Gentil Isabelle (Pouvoir à Boch Jean-Luc), Dussuchal Marion (Pouvoir à Silvestre Jean-Louis), Rochet Romain (Pouvoir à Véniat Daniel Jean)

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Patricia Bérard est élue secrétaire de séance.

Administration Générale

1. APPROBATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR EAJE LES P'TITS BONNETS

Madame Christiane Charrière indique que la liste des maladies d'éviction qui apparaît dans le règlement intérieur de l'EAJE doit être réduite, au vu du dernier « guide pratique pour les collectivités de jeunes enfant et maladies infectieuses » du Ministère des solidarités et de la santé. Elle propose de le mettre à jour.

Le conseil municipal adopte le nouveau règlement intérieur de l'EAJE Les P'tits Bonnets, tel que présenté.

(Votants : 29, pour : 29)

2. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU CAMPING DE MONTCHAVIN

Madame Michelle Villien explique que le fait de réserver un séjour au camping de Montchavin implique une adhésion complète des conditions générales de vente et propose d'acter l'évolution de ces conditions.

Le conseil municipal approuve les conditions générales de vente du camping de Montchavin, telles que présentées.

(Votants : 29, pour : 29)

3. GARANTIE ANNULATION DU CAMPING MONTCHAVIN

Madame Michelle Villien rappelle qu'une garantie annulation est proposée à titre optionnel, lors de réservations, d'hébergements ou d'emplacements nus sur le terrain de camping de La Plagne Montchavin-Les Coches et propose d'acter la mise à jour de ces conditions.

Le conseil municipal approuve la garantie annulation du Camping de Montchavin Les Coches, telle que présentée.

(Votants : 29, pour : 29)

Finances

4. APPROBATION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION CABE

Monsieur Michel Gostoli indique qu'une demande d'accompagnement de l'association CABE dans l'organisation d'un tournoi d'échecs à la Plagne au mois de juillet 2022 a été formulée auprès de la collectivité, de la Région Auvergne Rhône Alpes et de l'Office de Tourisme de la Grande Plagne. Il propose donc de lui allouer une subvention d'un montant maximum de 22 000,00 € et ce, en deux versements : un versement immédiat de 12 000,00 € et un second versement de 10 000 euros si la Région Auvergne Rhône Alpes décidait finalement de ne pas apporter son soutien à l'opération.

Le conseil municipal approuve la subvention à l'association CABE, telle que présentée.

(Votants : 29, pour : 29)

5. TARIFS CAMPING DE MONTCHAVIN

Madame Michelle Villien présente les tarifs actualisés des services du camping de Montchavin Les Coches et met en évidence la nécessité de les répertorier.

Le conseil municipal approuve les tarifs présentés à appliquer pour les services liés à l'activité du camping de Montchavin Les Coches.

(Votants : 29, pour : 29)

6. MODIFICATION DES TARIFS DE POLICE DE VOIRIE POUR LE CARAVANEIGE ET LE MARCHÉ ESTIVAL

Madame Fabienne Astier rappelle que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance et met en évidence la nécessité d'actualiser les tarifs de police.

Elle propose un tarif de 2,00 € le mètre linéaire pour les commerces non sédentaires (droit de place du marché estival)

Elle propose également les tarifs suivants :

• **De l'ouverture de la station en saison hivernale à la fermeture :**

- 22,00 € le forfait journalier du parking aérien aménagé pour les camping-cars et les zones créées pour de grands événements culturels et sportifs

• **De la fermeture de la station, pendant la saison estivale et jusqu'à l'ouverture de la saison hivernale :**

- 12,00 € le forfait journalier sur le caravaneige

- 10,00 € le forfait journalier sur les zones aménagées provisoirement lors des événements culturels ou sportifs organisés sur la collectivité.

Le conseil municipal approuve les tarifs présentés et abroge la délibération n°2015/101 du 15 octobre 2015 de la commune historique de Bellentre portant sur la modification "droit de place" qui est remplacée par la présente délibération. (Votants : 29, pour : 29)

Marchés publics Subventions

7. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE

Madame Patricia Bérard rappelle que chaque année un programme pour l'entretien des routes est élaboré et indique que pour 2022, le montant prévisionnel de l'opération est de 243 045,81 € HT.

Elle ajoute que ces travaux peuvent être financés en partie par le Département de la Savoie et propose de le solliciter.

Le conseil municipal décide de solliciter le partenaire énoncé afin d'obtenir une aide la plus élevée possible et demande l'autorisation d'anticiper les travaux.

(Votants : 29, pour : 29)

8. GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE MARCHÉ D'ENTRETIEN DES GALERIES DE PLAGNE CENTRE

Monsieur le maire indique que des groupements de commande peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Il ajoute que la commune de La Plagne Tarentaise et l'Union des Syndicats de Copropriétaires et Propriétaires de Plagne Centre se sont rapprochées pour créer un groupement de commande pour les prestations d'entretien des galeries de Plagne Centre.

La commune de La Plagne Tarentaise est pressentie pour assurer le rôle de Coordonnateur du groupement.

Il précise qu'une convention constitutive doit être établie.

Il propose de désigner le représentant de la commune de La Plagne Tarentaise au sein de la commission d'appel d'offres de cette dernière pour siéger au sein de la Commission ad hoc du groupement en tant que Président.

Madame Christiane Charrière souhaite se présenter.

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec l'USCPPC et désigne madame Christiane Charrière en tant que Présidente de la Commission ad hoc.

(Votants : 29, pour : 29)

Ressources humaines

9. CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE TECHNICIEN PRINCIPAL 1ÈRE CLASSE À TEMPS COMPLET POUR LE POSTE DE RESPONSABLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Afin de permettre le recrutement du responsable de la régie de l'eau et de l'assainissement, monsieur Gilles Tresallet propose la création d'un emploi de technicien principal de 1ère classe permanent, à temps complet à partir du 1er septembre 2022.

Il ajoute que l'emploi permanent pourra également être pourvu par un agent non titulaire de droit public.

En outre, le candidat devra justifier d'un diplôme d'ingénieur ou d'une formation supérieure de niveau BAC +5 dans les domaines de l'eau et l'assainissement.

Pour répondre à monsieur Robert Astier, monsieur Gilles Tresallet indique que le recrutement a déjà eu lieu et précise que cette personne faisait bien partie des effectifs de la commune de 2008 à 2010.

Le conseil municipal décide la création du poste de responsable du service eau et assainissement, à compter du 1er septembre 2022.

(Votants : 29, pour : 29)

10. CRÉATION DE 2 POSTES PERMANENTS D'AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE AFFECTÉ AU SERVICE ENFANCE

Madame Christiane Charrière propose la création de 2 postes d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principaux de 2ème classe affectés au service Enfance, un poste à temps complet et un poste à temps non-complet 29.19/35ème à compter du 1er septembre 2022.

Elle ajoute que ces postes remplacent des postes déjà existants au tableau des emplois sur un accroissement temporaire, dont le besoin se révèle permanent et précise que ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière médico-sociale.

Madame Christiane Charrière tient à faire remarquer que les deux personnes sont titularisées suite à la réussite de leur concours d'ATSEM.

Monsieur le maire souligne l'importance de la formation en interne.

Le conseil municipal approuve la création de deux postes permanents d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principal de 2ème classe affecté au service enfance, à compter du 1er septembre 2022.

(Votants : 29, pour : 29)

11. CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION AFFECTÉ AU SERVICE ENFANCE À TEMPS COMPLET

Madame Christiane Charrière met en évidence la nécessité de maintenir des effectifs en nombre suffisant sur tous les sites de la Plagne Tarentaise pour répondre aux demandes des familles, sur les temps d'accueils périscolaires.

Elle propose la création d'un poste permanent d'adjoint d'animation sur le centre de loisir de Plagne-Centre été/hiver affecté au service Enfance à temps complet, à compter du 1er septembre 2022.

Elle explique que ce poste remplace un poste déjà existant au tableau des emplois sur un accroissement temporaire, dont le besoin se révèle permanent et ajoute que cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière animation.

Elle précise qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par des contractuels relevant de la catégorie C.

Le conseil municipal approuve la création du poste d'adjoint d'animation affecté au service enfance, à compter du 1er septembre 2022 (Votants : 29, pour : 29)

12. CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION DE RESPONSABLE DE STRUCTURE AFFECTÉ AU SERVICE ENFANCE À TEMPS COMPLET

Madame Christiane Charrière souligne la nécessité de garantir une communication fluide entre les agents et la direction du service Enfance et d'organiser au mieux les différentes structures.

Elle propose la création d'un poste d'adjoint d'animation affecté au service Enfance à temps complet à compter du 1er septembre 2022.

Elle explique que ce poste remplace un poste déjà existant au tableau des emplois sur un accroissement temporaire, dont le besoin se révèle permanent et indique que cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière animation.

Elle précise qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C.

Le conseil municipal approuve la création du poste d'adjoint d'animation à temps complet affecté au service enfance, complet à compter du 1er septembre 2022.

(Votants : 29, pour : 29)

13. CRÉATION DE 5 POSTES PERMANENTS D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL

Madame Christiane Charrière met en évidence la nécessité d'optimiser l'organisation et les prestations des services de cantine, halte-garderie et périscolaire de la commune et propose la création de 5 postes permanents d'adjoint d'animation à temps non-complet pour l'ensemble des sites de la Plagne Tarentaise.

Elle explique que ces postes remplacent des postes précédemment créés annuellement et que les agents occuperont les fonctions d'agent polyvalent pour le service Enfance-Culture.

Elle ajoute que ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière animation et qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par des contractuels relevant de la catégorie C, justifiant d'un diplôme ou d'expérience professionnelle dans le secteur de l'animation notamment.

Le conseil municipal approuve la création de 5 postes d'agents polyvalents à temps non complet :

- 31/35ème affecté au service Enfance-culture à compter du 1er septembre 2021
- 12.23/35ème affecté au service Enfance-culture à compter du 1er septembre 2021
- 28.4/35ème affecté au service Enfance-culture à compter du 1er septembre 2021
- 13.07/35ème affecté au service Enfance-culture à compter du 1er septembre 2021
- 22/35ème affecté au service Enfance-culture à compter du 16 septembre 2021

(Votants : 29, pour : 29)

14. CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE À TEMPS COMPLET POUR LE POSTE DE CHARGÉE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DROIT DES SOLS

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que suite au recrutement d'un rédacteur principal de 1ère classe sur le poste de Chargée des Affaires Foncières et Droit des Sols, la délibération 2021-199 doit être modifiée.

Il rappelle que le candidat doit justifier d'un diplôme supérieur bac plus 2 minimum, de très bonnes connaissances en matière juridique, de droit des sols et du foncier et ajoute qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par des contractuels relevant de la catégorie B.

Monsieur le maire souligne la difficulté de recrutement pour ce poste.

Le conseil municipal approuve la création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet pour le poste de Chargée des Affaires Foncières et Droit des Sols.

(Votants : 29, pour : 29)

15. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS COMPLET ADJOINT CHEF D'ÉQUIPE VOIRIE

Monsieur Henri Beltrami met en évidence la nécessité de créer un poste d'adjoint au chef d'équipe au sein du pôle voirie, compte tenu de la réorganisation des services à effectif constant du pôle voirie du centre technique municipal.

Il ajoute que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique et qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C, justifiant d'un diplôme ou d'expérience professionnelle dans le secteur de la voirie notamment.

Monsieur Robert Astier demande si l'agent recruté sera affecté à la Grangette.

Monsieur Henri Beltrami explique qu'il y avait quatre équipes de travail (La Plagne, Montchavin Les Coches, les Versants du soleil et Macot) et que suite au regroupement des équipes de Macot et des versants du soleil, une personne supplémentaire était nécessaire pour compléter cette équipe vallée qui se trouve bien à la Grangette.

Le conseil municipal approuve la création du poste permanent de chef d'équipe voirie à temps complet affecté aux services techniques à temps complet et la suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal, à compter du 6 juillet 2022. (Votants : 29, pour : 29)

16. MODIFICATION DE LA DURÉE DE SERVICE D'UN EMPLOI À TEMPS NON COMPLET D'ADJOINT D'ANIMATION

Madame Christiane Charrière explique la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint d'animation permanent à temps non complet et propose de l'augmenter en passant de 15.92 heures hebdomadaires à 17.36/35 heures, à compter du 1er septembre 2022.

Le conseil municipal approuve la modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet d'adjoint d'animation, telle que présentée.

(Votants : 29, pour : 29)

Urbanisme-Foncier

17. DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE A1909P - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que l'immeuble des consorts Perrière est construit sur une partie de la parcelle communale A n°1909 et qu'il convient de régulariser la situation.

Il ajoute que cette partie, inutilisée par le public et n'ayant pas de qualité de desserte du secteur, doit être préalablement désaffectée et déclassée avant d'être cédée.

Le conseil municipal approuve la désaffectation d'une partie de la parcelle communale cadastrée section A n° 1909 pour une surface de 22 m² environ.

(Votants : 29, pour : 29)

18. CESSION D'UNE EMPRISE DE BÂTIMENT SUR LE DOMAINE COMMUNAL

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que les consorts Perrière ont sollicité la commune pour la régularisation foncière de leur bâtiment et acquérir une partie de l'emprise sur le domaine communal au droit de la parcelle A n° 1909 d'une surface totale de 22 m² environ, située rue des Crocus au lieu-dit Les Provagnes.

Il ajoute que la commune leur a proposé l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 3 300 euros, toutes indemnités comprises.

Le conseil municipal approuve la cession de la parcelle A n° 1909 pour un montant de 3 300 euros et autorise monsieur Daniel-Jean Véniat, maire-adjoint à l'urbanisme et aux ressources humaines, à représenter la Commune lors de la signature de l'acte.

(Votants : 29, pour : 29)

19. ACQUISITION DE PLEIN DROIT DE BIEN VACANT ET SANS MAÎTRE — MARCHAND-MAILLET ANTOINE - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Monsieur Daniel-Jean Véniat informe de la réglementation applicable aux biens vacants et sans maître et notamment leurs modalités d'attribution à la commune.

Il indique que la commune a constaté que le compte de propriété de monsieur Marchand-Maillet Antoine, possédant plusieurs parcelles sur la commune déléguée de Belleentre, présentait tous les critères définis par la loi n°2022-217 du 17 février 2022 qui définit ce qu'est un propriétaire « inconnu ». Il ajoute, qu'aucun bien ne devrait être « sans maître », en particulier au regard des obligations d'entretien qui sont de la responsabilité de tout propriétaire diligent et propose que ces parcelles reviennent à la commune de LA PLAGNE-TARENTEAISE, à titre gratuit.

Le conseil municipal approuve l'acquisition des parcelles appartenant à monsieur Marchand-Maillet Antoine et autorise monsieur le maire à signer tout acte relatif à l'incorporation des biens présentés vacants et sans maître.

(Votants : 29, pour : 29)

20. CESSION DE LA MAISON FORESTIÈRE DE BELLENTRE - PARCELLES CADASTRÉES 038 B 716 ET 038 B 717

Madame Michelle Villien informe le conseil municipal que la maison forestière de Belleentre, propriété de la commune, fera l'objet d'une cession de l'ensemble des emprises des parcelles cadastrées section 038 B n° 716 a et 038 B 717.

Madame Isabelle Girod-Gedda regrette que l'avis des domaines ne soit pas fourni avec le dossier.

Madame Michelle Villien indique qu'elle fera passer le document.

Madame Isabelle Girod-Gedda marque son désaccord quant à la vente de cette maison, étant donné les problèmes de logements rencontrés sur la commune.

Pour répondre à monsieur Robert Astier, monsieur le maire indique que la raison de la vente n'a aucun lien avec le changement de chaudière.

Monsieur Daniel-Jean Véniat précise que la valeur du bien est estimée à 290 000,00 €.

Le conseil municipal approuve la cession par la commune, pour un montant de 320 000, 00 € toutes indemnités comprises, de l'ensemble des emprises des parcelles cadastrées section 038 B n° 716 a et 038 B 717 e ; f ; g ; h d'une surface totale de 1075 m² environ et autorise monsieur Daniel-Jean Véniat maire-adjoint à l'urbanisme et aux ressources humaines, à représenter la commune lors de la signature de l'acte à intervenir.

(Votants : 29, pour : 25, contre : 4 : Robert Astier - Maryse Buthod - Isabelle Girod-Gedda - Guy Pellicier)

Monsieur Jean-Luc Boch, ne prenant pas part au vote des points 21 et 22, quitte la salle.

Le pouvoir de Madame Isabelle Gentil n'est donc pas pris en compte.

21. CESSION DES PARCELLES DE LA MAISON FORESTIÈRE DE BELLENTRE - PARCELLE CADASTRÉE 038 B 716c

Madame Michelle Villien rappelle que la commune a engagé une procédure en vue de céder la maison forestière de Belleentre et que lors du bornage des parcelles cadastrées 038 B716 et 038 B717, il est apparu que les voisins empiètent sur ces parcelles communales.

Madame Michelle Villien propose donc la cession par la commune, pour un montant de 125 euros, toutes indemnités comprises, de l'ensemble de l'emprise sur la parcelle cadastrée section 038 B 716c d'une surface totale de 25 m² environ, au bénéfice de Monsieur Godin Michel et Madame Charrière Angélique.

Le conseil municipal approuve cette cession et autorise monsieur Daniel-Jean Véniat maire-adjoint à l'urbanisme et aux ressources humaines, à représenter la commune lors de la signature de l'acte à intervenir.

(Votants : 27, pour : 27)

22. CESSION DES PARCELLES DE LA MAISON FORESTIÈRE DE BELLENTRE - PARCELLES CADASTRÉES 038 B 716b ET 038 B 717

Madame Michelle Villien rappelle que la commune a engagé une procédure en vue de céder la maison forestière de Belleentre et que lors du bornage des parcelles cadastrées 038 B 716 et 038 B 717, il est apparu que les voisins empiètent sur ces parcelles communales.

Madame Michelle Villien propose donc la cession par la commune, pour un montant total de 1830 euros, toutes indemnités comprises, de l'ensemble des emprises sur les parcelles cadastrées section 038 B 716b et 038 B 717d pour une surface totale de 190 m² environ, située sur le domaine privé de la commune, au bénéfice de Madame Boch Nadia.

Le conseil municipal approuve cette cession et autorise monsieur Daniel-Jean Véniat maire-adjoint à l'urbanisme et aux ressources humaines, à représenter la commune lors de la signature de l'acte à intervenir.

(Votants : 27, pour : 27)

Monsieur Jean-Luc Boch, réintègre la séance.

23. AUTORISATION À LA SOCIÉTÉ ALPES TP DE DÉPOSER DES AUTORISATIONS D'URBANISME SUR UNE PARCELLE COMMUNALE POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES PISTES DE SKI « JEAN-MARIE » ET « LA LOVATIÈRE »

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que des aménagements du domaine skiable sont régulièrement effectués afin d'en améliorer la qualité.

Il propose d'autoriser le réaménagement des pistes de ski « Jean-Marie » et « La Lovatière » situées sur la parcelle communale cadastrée section M n°2298 du secteur de Plagne Centre en utilisant les déblais issus du terrassement d'un projet immobilier en station.

Monsieur Richard Broche regrette la présentation tardive de cette délibération.

Monsieur le maire acquiesce et indique que la SAP a été interpellée à ce sujet.

Le conseil municipal autorise la société ALPES TP à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme sur la parcelle communale cadastrée section M n° 2298.

(Votants : 29, pour : 29)

24. AUTORISATION À SIGNER LA CONVENTION D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE AVEC LA SCCV ALPINE LODGES POUR LA CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE COLLECTIF EN RÉSIDENCE HÔTELIÈRE AUX COCHES

Après échanges entre les élus, il est décidé, à l'unanimité, de retirer cette délibération.

25. CRÉATION D'UNE STATION DE TRANSIT SUR LE SITE DE LA CARRIÈRE DE LA PLAGNE

Messieurs Robert Astier et Jean-Luc Boch, ne prenant pas part au vote, quittent la salle.

Le pouvoir de Madame Isabelle Gentil n'est donc pas pris en compte.

Monsieur Jean-Louis Silvestre indique que dans le cadre de la fin d'exploitation de la carrière par l'exploitant actuel Monsieur Perrière, la collectivité a sollicité les services de l'Etat afin de pouvoir affecter ce site à du stockage de terres et pierres inertes.

Il ajoute que cette installation sera mise à disposition des entreprises réalisant des travaux sur la commune (dans la zone altitude et de Macot), permettant ainsi le dépôt de déchets inertes de type 17 05 04 conformément à la nomenclature de classification des déchets de construction et précise que ce service sera facturé au prix de 3 euros/mètre cube et révisé chaque année.

Le conseil municipal autorise la commune à procéder à l'affectation de la carrière de La Plagne en station de transit puis en ISDI, à déposer les demandes d'autorisations nécessaires à ces changements auprès des services de l'Etat et à signer les conventions avec les entreprises reprenant les prescriptions énoncées ci-dessus.

(Votants : 26, pour : 26)

Messieurs Robert Astier et Jean-Luc Boch réintègrent la séance.

Questions orales

Le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » représenté par monsieur Richard BROCHE souhaite connaître la suite donnée à la réunion de travail du 14 juin 2022, au sujet de la STEP de Valezan.

Monsieur Gilles Tresallet explique qu'un bureau d'études va être missionné afin de réhabiliter l'installation qui aujourd'hui n'est pas adaptée au volume d'effluents puisque surdimensionnée.

Monsieur Guy Pellicier souhaite plutôt savoir ce qui a été effectué à la STEP.

Monsieur le maire signale que cette demande ne correspond pas à la question posée.

Monsieur Gilles Tresallet explique qu'une visite a été organisée afin d'identifier le dysfonctionnement de l'installation caractérisé par la diminution des boues.

Monsieur Guy Pellicier marque son désaccord sur la réponse apportée.

Monsieur Gilles Tresallet tient à faire remarquer qu'un bureau d'études a été engagé pour justement trouver des solutions.

Monsieur le maire suggère à monsieur Guy Pellicier d'exprimer les raisons de sa désapprobation.

Monsieur GUY Pellicier déplore le manque d'entretien sur le site.

Suite à l'interrogation de monsieur le maire, monsieur Gilles Tresallet confirme que les agents de la régie de l'eau se sont occupés du site et tient à signaler que de nombreux équipements sont à changer, ce qui sera notifié sur le compte rendu à destination du bureau d'études. Il précise que l'objectif de cette étude était d'identifier le dysfonctionnement et constate que trop peu d'effluents étaient traités.

Monsieur GUY Pellicier attire l'attention sur le fait qu'en 2017, 400 kg de déchets étaient traités contre seulement 100 kg désormais et suggère de changer les pièces de l'appareil défectueux.

Monsieur Gilles Tresallet tient à faire remarquer l'inutilité de changer des pièces sur un appareil surdimensionné.

Pour reprendre les propos de monsieur Guy Pellicier, monsieur Richard Broche indique que la station d'épuration fonctionnait correctement lorsqu'elle était entretenue et propose sa remise en état.

Monsieur Gilles Tresallet reconnaît le déficit d'entretien dû en partie à un manque d'effectif au sein de la régie de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le maire indique qu'avant la fusion en 2016, un seul agent était missionné à la STEP, bien souvent absent et s'étonne que l'on puisse croire qu'elle était mieux entretenue. Monsieur Guy Pellicier tient à signaler que très souvent les week-ends, il était sur place, avec l'aide d'un tiers, afin d'entretenir le site.

Monsieur le maire rappelle les débordements constatés en 2016 dus au dysfonctionnement du système et demande à monsieur Gilles Tresallet de surveiller le suivi du site.

Le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » souhaite ensuite des renseignements concernant l'eau d'arrosage sur Macot et la position de la commune sur la mise en place de l'association et la participation financière pour la première tranche des travaux 2022.

Monsieur le maire rappelle être l'instigateur de ce projet avec M. Gérard Montillet, ancien président du conseil d'exploitation de la régie eau et assainissement, puisque la régie d'arrosage n'existait pas alors qu'elle est obligatoire.

Il remercie les personnes qui se sont investies et explique que les statuts sont en cours de relecture et seront transmis après validation.

Il ajoute que l'association devrait être créée cette année afin d'effectuer les travaux à l'automne puis une mise en route du service de la régie d'arrosage dès 2023.

Monsieur Gilles Tresallet indique qu'il était prévu d'identifier les éventuelles extensions et d'avoir un relevé précis du nombre de bornes et de robinets existants à Macot.

Il souligne ensuite que la relecture des statuts devrait être effective fin de semaine 27.

Monsieur Richard Broche tient à rappeler la difficulté pour trouver des personnes souhaitant s'investir dans l'association et indique qu'elles ont bien pris en compte la volonté de la commune de les aider.

Il attire cependant l'attention sur le fait que l'association se sent aujourd'hui freinée dans ses démarches. Leurs statuts ne seraient pas recevables en l'état, l'assemblée générale n'ayant pas eu lieu et aucune prévision de travaux n'ayant été actée pour cette année.

Monsieur Gilles Tresallet explique que la création de l'association était prévue pour 2023, il pensait donc qu'aucun travaux ne seraient réalisés en 2022.

Pour répondre à madame Christiane Charrière, monsieur Gilles Tresallet indique que seul le bureau est créé et souligne qu'il doit être validé par l'ensemble des bénéficiaires, d'où l'importance d'organiser une assemblée générale.

Monsieur Richard Broche rappelle son engagement et celui de monsieur le maire sur ce projet et conteste la nécessité de valider ce bureau en assemblée générale. Il craint la démission du bureau si rien n'est fait rapidement.

Monsieur Gilles Tresallet rappelle les échanges ayant eu lieu entre les membres du bureau et les services techniques.

Monsieur Robert Astier note qu'un certain nombre de canalisations avaient déjà été répertoriées et propose de reprendre ces informations.

Monsieur Gilles Tresallet indique avoir donné les plans et ajoute qu'il faut sensibiliser les bénéficiaires.

Pour répondre à monsieur le maire, monsieur Richard Broche indique que la tarification pour l'accès des usagers aux robinets d'eau n'a pas été fixé et explique que des extensions rapides et à faible coût peuvent être réalisées, ce qui permettra à l'association d'en informer les bénéficiaires. Il ajoute que le tarif sera défini lors de l'assemblée générale.

Monsieur Robert ASTIER précise qu'au lancement de ce réseau, l'eau était prise sur le trop plein du réservoir. Il ajoute que la police de l'eau avait fait installer des systèmes de chasse qui permettaient de stopper les réservoirs par étage, mais le trop plein s'est tari.

Il indique que suite à cela, le réservoir était alimenté par l'eau du ruisseau.

Monsieur le maire met en évidence l'importance de mettre en place cette régie d'arrosage.

Monsieur Richard Broche insiste sur le découragement des personnes engagées.

Monsieur Gilles Tresallet signale que l'association s'appellera « Les jardins de Macot ».

Monsieur Jean-Luc Broche, engagé dans l'association, intervient en expliquant avoir eu un rendez-vous avec le responsable des centres techniques pour l'établissement d'un devis de travaux et indique ne pas avoir eu de retour suite à la modification de ce devis.

Monsieur Gilles Tresallet précise que le responsable des centres techniques attendait le dépôt des statuts avant de donner suite à l'engagement des travaux.

Monsieur Robert Astier demande si l'eau d'arrosage de Bellentre est prise sur le trop plein.

Monsieur Gilles Tresallet explique que l'eau est prélevée sur une ancienne source mais que l'appoint peut être pris sur le trop plein.

Monsieur Robert Astier alerte sur l'importance de signaler que l'eau d'arrosage provenant des ruisseaux est non potable puisqu'elle n'est pas analysée.

Monsieur Gilles Tresallet indique qu'une signalisation existe sur Bellentre et que la commune de Macot a été prévenue. Il

ajoute qu'il sera précisé dans les statuts que l'eau est réservée uniquement à l'arrosage des fleurs et des jardins.

Enfin, le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » souhaite obtenir la liste des personnes ayant des véhicules communaux et le statut de leurs utilisations.

Pour répondre à monsieur le maire, monsieur Richard Broche indique que cette demande concerne l'ensemble du parc automobile de la collectivité.

Monsieur le maire demande que cette liste soit établie pour le prochain conseil municipal du 30 août et précise que, désormais, tous les véhicules sont équipés d'un carnet de bord.

Divers

Monsieur Robert Astier signale qu'un agent descend chaque jour de la Roche afin de prendre son poste à la Grangette pour ensuite remonter à la Plagne et demande qu'une solution soit trouvée pour lui éviter tous ces trajets, au vu de la hausse du carburant mais également de son investissement. Monsieur le maire approuve et invite monsieur Henri Beltrami à trouver une solution.

Pour répondre à madame Maryse Buthod, monsieur le maire confirme que les agents de Montchavin se rendent également à la Grangette avant de retourner sur Montchavin, afin de prendre les consignes des chefs d'équipe pour la journée, étant donné leurs statuts de responsables d'exploitation. Il ajoute qu'ils prennent bien leur poste à 7h.

Madame Maryse Buthod sous-entend que de ce fait, ces agents ne commencent leur journée qu'à 7h30.

Madame Christiane Charrière signale que cette organisation est la même depuis plusieurs années.

Monsieur le maire explique que cela permet aussi d'organiser les équipes, afin d'éviter le travail isolé.

Monsieur le maire clôture la séance à 20h25.

TRIBUNE DES GROUPES⁸

AGIR POUR L'ÉCONOMIE AU SERVICE DE VOTRE TERRITOIRE

Bonjour à tous,
Nous sommes toujours au rendez-vous, aucune pression ne nous fera renoncer à nos motivations guidées par l'intérêt général.

C'est ce que nous avons encore démontré lors du dernier conseil municipal...

Notre recours gracieux concernant l'autorisation d'urbanisme délivrée au promoteur du lot C aux Coches aura contribué au dépôt d'un permis modificatif. Pour mémoire, le permis de construire accordé n'était pas conforme à la délibération du conseil municipal d'octobre dernier, notamment sur l'affectation des logements. Pendant cette séance, Monsieur Le Maire avait défendu ce dossier et garanti la construction d'une résidence de tourisme pour permettre la vente du foncier de notre collectivité au promoteur. C'est pour cette raison que Richard Broche, au nom de notre groupe, a prouvé au conseil municipal, mardi 5 juillet, que la convention d'aménagement touristique mise au vote ne correspondait en rien à ce que nous sommes en droit d'attendre d'une résidence de tourisme. Monsieur Le Maire, sûrement suite à notre dernière tribune, n'a pas souhaité, cette fois, prendre part à la discussion. Aucune des remarques de Richard Broche n'ayant eu de réponse claire de la part de Monsieur l'Adjoint à l'urbanisme, le point a été retiré par un vote à l'unanimité du conseil. Les élus de la majorité n'ont pas été sensibles aux arguments de Monsieur l'Adjoint à l'urbanisme qui a essayé de nous discréditer en invoquant d'inutiles polémiques. Nous sommes soulagés de cette décision mais nous restons vigilants. Ce conseil municipal aura également été l'occasion de mettre l'accent sur le nécessaire entretien de la STEP de Valezan, délaissée ces derniers temps. De même, Monsieur Le Maire a convenu qu'il devait respecter les engagements pris lors de la réunion publique de Macot pour l'eau d'arrosage. Enfin, Monsieur Le Maire était ravi d'informer le conseil municipal que tous les véhicules de services disposaient enfin d'un carnet de bord. Pourtant, en réponse à notre tribune de mai, Monsieur Le Maire l'affirmait déjà comme pour contredire notre remarque sur la traçabilité des véhicules... Là non plus nous ne regrettons pas notre intervention ! Bon été à tous,

Richard Broche, Isabelle Girod Gedda, Maryse Buthod, Robert Astier, Guy Pellicier
Adresse Mail : richardbroche.laplagne@gmail.com

LA PLAGNE TARENTEISE 2020, un territoire qui nous rassemble

Bonjour à tous,

L'opposition s'oppose et ne propose rien

Nous avons pris acte des mouvements d'humeur de l'opposition lors de nos dernières séances de conseil municipal et de leur satisfaction manifeste concernant le retard pris par différents projets.

C'est là notre différence. Nous travaillons pour mener à bien des projets pendant que d'autres s'attachent à les empêcher en oubliant, un peu vite, le verdict des urnes qui a sanctionné fermement les tentations d'immobilisme.

Pendant que l'opposition s'exprime, nous travaillons ainsi à faire de notre commune une commune plus écologique et responsable avec, par exemple, d'ambitieux programmes de rénovation énergétique de nos écoles.

Nous modernisons notre outil de travail, la station, en engageant des rénovations et des mises à niveau, comme à Plagne centre.

Nous veillons sur la sécurité de tous, en prenant nos responsabilités lorsqu'un bâtiment risque de s'écrouler.

Nous gérons les crises du quotidien en faisant face à la sécheresse et au manque d'eau par exemple. Nous œuvrons sans cesse à trouver les bons profils aux bons postes au sein de notre collectivité en ces temps de pénuries de main d'œuvre.

Enfin, nous travaillons sans relâche, et tout particulièrement notre maire, pour préserver les gratuités d'accès au domaine skiable pour nos enfants et proposer des tarifs abordables à la population compte tenu des contraintes légales fortes auxquels nous sommes confrontés.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite de ce dossier délicat et sensible pour chacun d'entre nous.

Liste Jean-Luc Boch

LA PLAGNE TARENTOISE

Rénovation bassin à Valezan

La commune de La Plagne Tarentaise a décidé d'entreprendre des travaux sur le bassin du Chenêt à Valezan. Ce bassin, alimenté par une source naturelle, avait besoin d'être rénové.

Ces travaux, réalisés par les services techniques de la commune, consistent en :

- la Reprise de l'étanchéité du bassin
 - le Traitement des eaux d'infiltration
 - la Pose de lauzes sur une dalle en béton maçonne
 - la Reprise des sorties d'eaux en gargouille cuivre
 - la Mise en place d'un panneau d'affichage pour le quartier
- Ce bassin a une histoire et vous sera contée ultérieurement



Un agent de la commune, 2e de la 6000D



Jan Baudet, gardien-brigadier au service de la police municipale à La Plagne Tarentaise depuis juillet 2021, a épaté tous ses collègues et les élus ce samedi 30 juillet. En effet, pour sa première 6000 D, Jan est arrivé 2e du Trail des Géants.

Jan, Orléanais d'origine, n'avait aucune prédisposition au trail de montagne. Après quelques années dans la gendarmerie dont 5 ans à la Garde Républicaine de Paris, il est venu vivre dans notre bel espace de jeu.

Fan de course à pied depuis sa jeunesse, Jan a commencé le Trail depuis 6 ou 7 ans. Contre toute attente, il a débuté sa carrière par des Ultra-Trails comme l'échappée belle ou les 90 km du Mont Blanc. C'est avec l'humilité qui le caractérise dans la vie de tous les jours que Jan a pris le départ de la 6000 D ce 30 juillet et qu'il est arrivé 2e après avoir maintenu la tête de course jusqu'à la Roche de Mio.

Jean Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise, les élus et le personnel de la commune de La Plagne Tarentaise sont extrêmement fiers de sa performance et espèrent le retrouver l'année prochaine pour une première place.

Commémoration du parachutage

La 78e commémoration du parachutage de 120 containers d'armes et d'explosifs du 10 mars 1944 à destination des résistants a eu ce lundi 15 août au monument du parachutage à Plagne Centre.

En présence de Georges Bérard, président des anciens combattants de Macot chef-lieu, des portes drapeaux de la vallée et de nombreux responsables d'anciens combattants des communes déléguées de la Plagne Tarentaise, de Bernard Hanrard, maire délégué de Valezan, de Lucien Spigarelli, président de la communauté de communes des Versants d'Aime, du Général Patrick Blervaque, d'Auguste Picollet, vice-président du conseil départemental et du ministre Alain Richard, vice-président du Sénat, Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise, a déposé une gerbe devant le monument commémoratif, en présence d'un public toujours nombreux.

Dans sa prise de parole, Jean-Luc Boch a rendu hommage à Gilbert Vivet-Gros, qui nous a quittés au mois de juin. Avec émotion, il a rappelé que Gilbert Vivet-Gros était présent dans la nuit du 10 au 11 mars 1944 pour réceptionner les 120 containers, comprenant 12 tonnes de matériel largués dans les pâturages en amont de Plagne Villages par un magnifique clair de lune, alors qu'il n'avait que 17 ans. Le maquis du canton d'Aime, composé d'hommes de la vallée, manquait cruellement d'armes pour se défendre contre l'invasisseur nazi. Ce largage a largement contribué à les équiper pour qu'ils puissent se battre et libérer la vallée de la Tarentaise. Ensuite, Gilbert Vivet-Gros, issu d'une famille de scieurs, a été un des membres fondateurs de la station de La Plagne et du

club des sports, s'engageant auprès des maires de l'époque pour bâtir ce modèle économique qui permet encore aujourd'hui de faire vivre toute une vallée.

Jean-Luc Boch a demandé à l'assemblée de se lever et d'applaudir ce grand homme qu'était Gilbert Vivet-Gros. Dans leurs interventions Patrick Blervaque et le ministre Alain Richard ont chacun rappelé l'importance de la liberté et de la fraternité, notamment la fraternité d'armes.

Merci au piquet d'honneur composé du commandant Jean-Maurice Dravet du 13e BCA, des pompiers de La Plagne et de la police municipale de La Plagne Tarentaise.



LA PLAGNE TARENATAISE

Inauguration épicerie et bibliothèque de Bellentre

Ce lundi 25 juillet à 18h00 avait lieu l'inauguration de la nouvelle épicerie snack bar et de la nouvelle bibliothèque de Bellentre chef-lieu en présence de Christophe Hériard, sous-préfet de la Savoie, de Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise, de Daniel-Jean Véniat, maire délégué de Bellentre, des élus de La Plagne Tarentaise et de Christine Ermida et Vincent Faure, les gérants de l'épicerie snack bar. Les habitants sont venus nombreux découvrir ce lieu convivial et chaleureux qui vient dynamiser le centre-bourg de Bellentre.



100 ans de l'ascension de la Pierra Menta

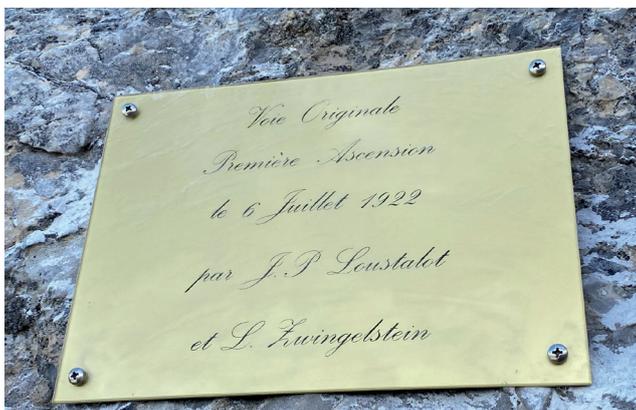
À l'initiative de Jean-Louis Silvestre, maire délégué de La Côte d'Aime et Christian Vibert conseiller municipal de la mairie de La Plagne Tarentaise, une commémoration a eu lieu le 9 juillet 2022 à l'occasion du centenaire de la première ascension de la Pierra Menta à 2714 mètres d'altitude au cœur du Beaufortain,

C'est le 6 juillet 1922 que deux alpinistes grenoblois, Léon Zwingelstein et Jean-Pierre Loustalot, ont atteint les 2714 mètres d'altitude de la Pierra Menta pour la toute première fois de son histoire.

Une centaine de passionnés de montagne (Elus de La Plagne Tarentaise, Aime-La-Plagne et de Beaufort, Guides, AMM, PGHM ou encore amateurs de montagne...) des deux cotés de la vallée, se sont retrouvés pour fêter le 100ème anniversaire de la première ascension !

Parmi ces amoureux de la montagne : une quarantaine ont participé à la course d'orientation organisé par le CAF d'Alberville et, une vingtaine de cordée se sont hissées au sommet de la Pierra Menta.

Un apéritif offert par le refuge de Pisset a réuni tous les participants. De même, un en-cas a été gracieusement mis en place au refuge de La Balme, à l'aller et au retour.



LA PLAGNE TARENTEAISE

Concert événement Bon Entendeur

C'est dans le cadre magique du Vanoise Express que le duo Bon Entendeur DJ SET s'est produit devant 700 personnes pour la 2^e édition de Musi'Plagne. Ce festival, organisé par la commune de La Plagne Tarentaise, propose tous les mercredis de l'été un programme musical éclectique.

Le duo Bon Entendeur fédéré par une même passion de la musique et de son esthétique, utilise celle-ci pour sublimer la culture française et les personnalités qui l'incarnent.

Après le succès de leur premier album, *Aller-Retour* certifié disque d'or, de leur titre phare « Le temps est bon » certifié single de diamant, le concert qui a eu lieu au Vanoise Express était le premier d'une tournée de 5 dates dans l'hexagone.

Les musiques remixés par ce duo ont fait danser un public enchanté de redécouvrir Françoise Hardy, Véronique Sanson, Marie Laforêt, Pierre Bachelet, Tina Charles ou Ann C. Sheridan d'une manière différente... sous un très beau soleil et avec un paysage magnifique.

Le duo a pu profiter d'une vue imprenable sur la vallée depuis le téléphérique.



POUR UN MONDE D'APRÈS....MEILLEUR !

Votre commune s'engage sur la voie du «développement durable». Dans ce but et afin de vous aider à prendre cette voie, vous trouverez chaque mois dans ce bulletin, des conseils ou des idées à concrétiser chez vous ! N'hésitez pas à nous soumettre vos interrogations ou vos suggestions ! A bientôtDans le nouveau monde !

Le saviez vous ?

Le massif du Mont Saint Jacques a été classé en forêt de protection par le décret du 16 juillet 1992 pris par le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt en raison de son fort intérêt patrimonial (valeur écologique et sociale).

En ce sens, la route reliant Les Frasses et Plan Bois est donc interdite de toute circulation d'engins motorisés afin de préserver les espaces naturels et les espèces protégées. Une barrière avait déjà été installée pour interdire l'accès à ces zones protégées.

Cependant, de nombreuses dégradations sur cette dernière ont été enregistrées jusqu'à sa mise hors d'usage.

Le conseil municipal a décidé de réaffirmer cette volonté de préservation en installant une nouvelle barrière et en espérant que les usagers comprennent et respectent ce dispositif.



Manifestations

■ MARCHONS VERS ROSUEL 10 SEPTEMBRE 2022 - 8H30 À 17H

«La vie pendant et après le cancer»

Les professionnels de la maison de santé de Bourg Saint Maurice vous invitent à une journée détente et bien-être avec des ateliers divers (marche, sophrologie, massage...).

Inscription et information au 06.69.91.80.35

■ BALADE MUSICALE AVEC LA FACIM DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 14H30

Balade musicale sur le versant du soleil.

Information auprès du Syndicat d'Initiative de La Côte d'Aime-Valezan au 07.66.09.78.94.

■ FÊTE DE LA POMME DIMANCHE 9 OCTOBRE 2022

La Côte d'Aime

Comme chaque année en partenariat avec les parents d'élèves (APE) de La Côte d'Aime et l'association des croqueurs de pommes venez participer à la journée du pressage des pommes avec dégustation offerte.

Vente du jus de pommes pressé et de pommes à croquer.

Réservation d'un repas possible au profit de l'APE au 06 11 14 05 65.

Médiathèque de La Plagne Tarentaise

Quoi de neuf cet automne ?

■ EXPOSITION DU 16 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE

Exposition sur l'univers littéraire arabe intitulée « Les Chaises».

Bibliothèque Macot chef-lieu et Bellentre

Exposition destinée à accompagner la découverte et le recueil de poèmes «les chaises» de Raphaël Frier et de Clotilde Staël. Gravures, écoute de textes lus dans les deux langues, jeu autour de la langue, du dessin et de la calligraphie.

■ BÉBÉS LECTEURS

Bibliothèque de Macot chef-lieu

Lectures animées d'albums et chansons, pour les tout petits de 0 à 3 ans.

Séance : 8 septembre, 6 octobre, 10 novembre, 15 décembre de 10 à 11h.

■ TOUS À LA BIB'

Bibliothèque de Bellentre - un mercredi par mois à partir de 10h

Rendez vous autour de la lecture, du jeu, du plaisir d'apprendre, de créer, de faire ensemble (comptines, raconte-tapis, découverte d'exposition, lecture offerte, kamishibai, atelier créatif...)

14 septembre : cherche et trouve le géant (0-12 ans)

5 octobre : Raconte tapis «La chèvre bisornue (5-8 ans)

9 novembre : Raconte tapis «Petit moulin» (0-6 ans)

Attention dates prévisionnelles !

■ GROUPES LECTEURS - UN MONTAGNE DE LIVRES

Bibliothèque de Macot chef lieu

Premier rendez-vous le vendredi 16 septembre à 18h. Partage de lectures, présentation nouveautés, quiz et jeux littéraires. Ouvert à tous et toutes.

Informations

■ LA VIE PENDANT ET APRES UN CANCER

Les professionnels de la maison de santé de Bourg Saint Maurice proposent un programme «post cancer» gratuit sur inscription.

Renseignements et inscriptions au 04.84.35.06.00

■ OFFRE D'EMPLOI OFFICE DU TOURISME DE LA GRANDE PLAGNE

L'Office du Tourisme de la Grande Plagne recrute pour la saison d'hiver 2022-2023.

Retrouvez toutes les informations sur le site de la commune de La Plagne Tarentaise : <https://www.laplagne-tarentaise.fr/economie-emploi/offres-demploi/office-tourisme-la-grande-plagne/>

■ OFFRE D'EMPLOI LA PLAGNE TARENTAISE

Retrouvez toutes les offres d'emploi de la commune de La Plagne Tarentaise sur <https://www.laplagne-tarentaise.fr/economie-emploi/offres-demploi/commune-de-la-plagne-tarentaise/>

■ TOUTE L'ACTUALITE DE LA COMMUNE SUR VOTRE SMARTPHONE

Vigilance, alerte, manifestation, information citoyenne..... toute l'actualité de la commune en direct sur votre smartphone !

C'est simple, rapide, anonyme.... il suffit de trois clics :

-1/Téléchargez l'application

2/ Recherchez notre commune «Mairie de La Plagne Tarentaise» ou «@73150»

3/ Cliquez sur le bouton «suivre»

Petit +: cette application vous permet de signaler aux services de la mairie les problèmes rencontrés sur l'ensemble de la commune (propreté urbaine, voirie....)

Restons connectés pour une meilleure communication !

■ STAGE DE BUCHERONNAGE VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Aime La Plagne - Gratuit et ouvert à tous

Apprendre les bons gestes en sécurité pour mener un chantier d'affouage.

Renseignements et inscriptions : Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise au 04.79.09.24.00